

LUTTERBACH AU TEMPS DE LA REVOLUTION FRANCAISE

Les prémices de la Révolution.

Les guerres nombreuses et coûteuses ont provoqué une crise financière. L'inégalité profonde entre les hommes, la pénurie économique ont généré le mécontentement de la population et la cristallisation d'idées nouvelles.

C'est sur ce fond très sombre qu'il faut souligner les effets de la fiscalité royale et seigneuriale. Les impositions royales sont passées de 3 millions et demi de livres en 1778 à 4 millions et demi de livres en 1787.

De même, la municipalité de Lutterbach était fortement imposée. Le tableau suivant nous donne un aperçu des dépenses communales en 1788 (impositions et charges) en livres:

"Schirmgeld" (taxe de protection)	56
rente foncière pour la seigneurie	1490
le curé pour les messes	43
salaire annuel du maître d'école	309
salaire du "Bannwart" (gardien du finage)	173
salaire des vachers	322
salaire des porchers	322
salaire du berger	116
pour la sage-femme	32
pour le "Stabhalter" (écoutète)	87
pour le syndic	62
pour le "grafer"(greffier)(?)	12
Total	2720

Le "Schirmgeld" et la rente foncière représentent à eux seuls plus de la moitié des dépenses.

En août 1787, le Roi créa une nouvelle administration provinciale à Strasbourg et ordonna la mise en place de nouvelles municipalités dans la province.

A cette époque, la Haute Alsace était divisée en trois districts: Colmar, Huningue et Belfort. Lutterbach faisait partie du district de Belfort.

Création de la municipalité.

Le 10 août 1787 l'Intendant ordonne la mise en place, partout où il n'en existait pas, de nouvelles municipalités, étant entendu qu'elles devront être issues d'élections à l'exclusion de tout autre mode de désignation. Nous ne possédons malheureusement aucune trace de la municipalité mise en place en 1788.

Le royaume étant dans une situation financière catastrophique, les nombreuses tentatives faites pour résoudre cette crise ont échoué. Le roi fut obligé de convoquer les Etats Généraux pour le 1er mai 1789. Necker fit décider par le Conseil du roi qu'il y aura autant de députés du Tiers Etat que de la noblesse et du clergé réunis. Lutterbach participa en 1789 à l'élection des représentants aux Etats Généraux et présenta un cahier de doléances. La province d'Alsace devait envoyer à Versailles 24 délégués. Les délégués du Tiers Ordre étaient élus par des représentants eux-mêmes élus par les Communautés. Etait électeur primaire tout bourgeois, âgé de 25 ans, ayant son foyer. Chaque communauté élit au vote secret un délégué devant se rendre à Belfort à la réunion du 26 janvier 1789 pour désigner le représentant du Tiers Ordre. A la même occasion, il devait remettre le cahier de doléances de notre village.

Le cahier de doléances

Par Würtz nous connaissons notre cahier de doléances. Il comportait 22 points. C'est après la messe dominicale du 24 janvier 1789 que l'ensemble des citoyens actifs est convoqué à l'église pour élaborer le cahier de doléances et pour élire les députés. Ce sont 62 électeurs qui adoptent le cahier de doléances et le contresignent. Pour être électeur, il fallait payer au moins 10 livres d'impôts.

Le bureau de vote se composait comme suit:

Président: Père KOLB, "Grosskellner" (Grand Cellérier)

Secrétaire: Thiébaud Schandalat, curé

Assesseurs: Jacques BURY, Jean Thiébaud BIRLINGER et Jean SPONY, le vieux.

Le "Stabhalter" (écoutète) Jean SPONY supervisa le scrutin. Ensuite, on procéda à l'élection du représentant de la communauté pour présenter le cahier de doléances à Belfort. La majorité des voix se porta sur Eugène Antoine STRUCH.

Lutterbach, chef-lieu de canton.

Les nouvelles structures administratives mises en place en 1787 ne durèrent pas longtemps. Le 15 février 1790, l'Assemblée Constituante décide qu'il y aura 83 départements. Le 30 décembre 1789, douze députés alsaciens avaient proposé que l'Alsace soit divisée en deux départements, un département de Strasbourg et un département de Colmar qui seront désignés sous les termes de Bas-Rhin et de Haut-Rhin.

Ils furent divisés en districts, le Haut-Rhin en comprenant trois: ceux de Colmar, d'Altkirch et de Belfort, à la tête desquels fut élue une Assemblée de District de 12 membres.

Les districts étaient à leur tour divisés en cantons: celui d'Altkirch fut d'abord divisé en 5 cantons (31 juillet 1790) - Altkirch, Brunstatt, Ferrette, Huningue, Landser-, puis en décembre 1790 en 7 cantons: Altkirch, Ferrette, Habsheim, Hirsingue, Huningue, Landser et Lutterbach.

Le canton de Lutterbach regroupait les 14 villages suivants: Lutterbach, Pfastatt, Richwiller, Wittenheim, Kingersheim, Dornach, Heimsbrunn, Galfingue, Morschwiller-le-Bas, Zillisheim, Flaxlanden, Brunstatt, Didenheim, Reiningue.

Création de la Garde Nationale

Après les troubles de juillet-août 1789, des gardes nationales furent constituées un peu partout en France. Lors de la Grande Fête de la Fédération à Strasbourg, le 13 juin 1790, des délégations des Gardes Nationales de toute la région vinrent y prêter le serment de la fidélité à la Nation, à la Loi et au Roi.

En mars 1790, des gardes nationales ("Bürgergarde") furent créées à Lutterbach, à la suite de quoi Lutterbach et Brunstatt formèrent une compagnie de grenadiers de la garde nationale. Pour en faire partie, il fallait être français, avoir au moins 25 ans, habiter dans le canton depuis au moins un an, payer des impôts d'une valeur de trois journées de travail, ne pas être domestique.

Le premier maire de Lutterbach.

Par un décret en date du 14 décembre 1789, le roi ordonna le renouvellement de toutes les municipalités du royaume.

Le 24 janvier 1790, le syndic Eugène Antoine STRUCH convoqua tous les citoyens habilités à voter ou à être élus. La Municipalité fixa les élections au 1er février 1790.

Le bureau était composé des trois doyens des électeurs actifs: Jacques BURY, 70 ans, Jean Thiébaud BIRLINGER, 66 ans et Jean SPONY, écoutète, 62 ans. Sont ensuite désignés à la majorité des voix:

Président:	le Père Paul KOLB, grand cellérier,
Secrétaire:	le Père Thiébaud SCHANDALAT, curé.

La majorité des voix, 78 sur 85, se porta sur Eugène Antoine STRUCH qui, étant éligible puisqu'il a versé 75 livres de contributions en 1789, est élu. Il est le premier maire connu de Lutterbach.

Ensuite on procéda à l'élection des membres de la municipalité. Voici sa composition, dans l'ordre des suffrages recueillis:

Jean BRODBECK:	64 voix
Jean FRIESS, le Vieux:	57 voix
Thiébaut BURGARD:	46 voix
Jean HERRMANN:	43 voix
Nicolas HERRMANN:	42 voix
Jacques WAGNER:	36 voix
Jean ROELL:	35 voix
Jean BURGARD:	29 voix.

Précisons que le scrutin s'est déroulé dans la "Bürgerstube" du nouveau "Gemeindehaus" construit en 1789. Les précédentes réunions de la période révolutionnaire se tenaient soit à l'église, soit à la cour domaniale.

Retour aux urnes

Eugène Antoine STRUCH étant nommé membre de la 1ère Assemblée Départementale du Haut-Rhin à Belfort en juin 1790, il ne pouvait pas cumuler ses fonctions avec celles de maire de Lutterbach. De nouvelles élections eurent lieu le 15 août, le jour de l'Assomption. A 15 heures, après les vêpres, l'ensemble des citoyens actifs fut convié à se réunir dans la "Bürgerstube" pour élire le nouveau maire au suffrage censitaire. Jean-Georges BURGARD, le tonnelier, fut élu maire; il a obtenu 43 voix sur 62. Il était éligible puisqu'il avait versé 86 livres de contributions en 1789.

Par la loi proclamant l'égalité entre tous les citoyens, la distinction entre "bourgeois" et simples habitants (manants) avait été supprimée, mais nos registres continuent de citer les admissions à la bourgeoisie jusqu'en 1792. L'égalité de principe n'était cependant pas complète, car la Constituante avait limité le droit de vote aux "citoyens actifs" qui payaient une imposition directe de la valeur locale de trois journées de travail, opposés aux "citoyens passifs". La distinction sera supprimée le 10 août 1792, mais reprise à la Restauration avec le suffrage censitaire.

Le premier acte de la nouvelle municipalité fut la location de la chasse communale. Cette chasse, réservée précédemment au seigneur du lieu, fut louée à Pierre DOLLFUS, fabricant à Mulhouse, pour une durée de trois ans et pour un bail annuel de 167 livres.

La cour domaniale "bien national".

En mars 1791, la cour domaniale fut déclarée "bien national" avec toutes ses dépendances: maisons, champs, jardins, vignes, forêts furent vendus aux enchères dans le District d'Altkirch. Les acquéreurs furent des industriels de Mulhouse: Pierre et Jean DOLLFUS, Jean-Georges SCHLUMBERGER, Daniel HUGENEY et Jacques BLECH.

En 1792, Pierre DOLLFUS devient membre de l'Assemblée Départementale et, le 11 novembre 1793, son frère Jean-Georges fut promu "bourgeois" et capitaine de la garde nationale de Lutterbach.

La Révolution en marche.

Lutterbach entra dans la période la plus active, celle de la vraie Révolution Française qui atteignit sa phase critique en 1793-1794. Plusieurs graves événements surgirent et provoquèrent des répercussions dans le village.

Le 20 avril 1792, l'Assemblée Législative vota la déclaration de guerre à l'Autriche. L'autre événement majeur fut celui de la guerre religieuse, commencée en juillet 1790 par le vote à l'Assemblée de la constitution civile du clergé. En août 1792, on procéda à la déportation de prêtres réfractaires. Un vaste mouvement anticlérical se fait jour.

La France connut ensuite de nombreuses tribulations politiques, des changements d'assemblées, d'administrations départementales et de districts. Ces changements eurent des répercussions économiques désastreuses.

"Vivre libre ou mourir"

Peu après la déclaration de guerre à l'Autriche, on décréta la "Patrie est en danger". Des bataillons de volontaires se formèrent dans tout le pays. Dans tout le Haut-Rhin, le directoire ordonna aux municipalités d'inviter les citoyens à se faire inscrire comme volontaires. Le 15 septembre 1792, la municipalité de Lutterbach proclama: "Citoyens! rappelez-vous votre serment, vous avez juré de vivre libre ou de mourir."

La victoire de Valmy le 20 septembre par le général strasbourgeois François-Christophe KELLERMANN marqua le coup d'arrêt de l'avancée autrichienne. Le lendemain, la République fut proclamée mais l'Europe se coalisa contre la France.

Mulhouse, enclavée en territoire français, s'inquiétait à propos des réformes administratives de l'Assemblée nationale française qui fit tomber les barrières des anciennes provinces et reporter les douanes à la frontière naturelle. Le Conseil Général du Département décréta, de son propre chef, qu'un cordon douanier sera établi autour de Mulhouse (22 septembre 1792). Onze bureaux renforcés de neuf brigades furent établis dans les villages voisins: Habsheim, Bruebach, Rixheim, Riedisheim, Sausheim, Pfastatt, Dornach, Lutterbach et Brunstatt.

Fin 1792, après la chute de la royauté, la nouvelle assemblée constituante, la Convention Nationale, prescrivit la tenue de nouvelles élections locales. Dorénavant, les municipalités seront composées de trois membres, dont le maire, un conseil de neuf notables et un procureur. Le vote du 9 décembre donna le résultat suivant:

Maire:	Antoine BRANBURGER	52 voix
Membres:	Christophe BURGARD	9 voix
	Thiébaut BURGARD	39 voix
Procureur	Jean MULLER	87 voix
Notables:	Jean BURGARD, le jeune	37 voix
	Jean FRIESS, le jeune	32 voix
	Jean SCHNEIDER	29 voix
	Joseph SPONY, le vieux	28 voix
	Jean HERMANN	19 voix
	Jacques WAGNER	17 voix

Le 23 décembre 1792 furent élus:

Agent communal:	Antoine WAGNER
Greffier:	Jean MULLER, le jeune.

Le recrutement de l'armée du Rhin

Après l'exécution de Louis XVI, le 21 janvier 1793, la patrie fut à nouveau en danger face à la coalition de la Prusse, de l'Autriche et de l'Angleterre. La dictature révolutionnaire s'installa; les tenants du pouvoir craignaient que cette situation n'aboutisse à une contre-révolution.

Le 23 février 1793, la Convention décréta que tous les citoyens français de 18 à 45 ans, non mariés ou veufs sans enfants, sont en réquisition permanente jusqu'à ce que 300.000 volontaires se soient fait inscrire pour partir aux armées."

Lutterbach fournit aussi des volontaires. De mars à fin décembre, la municipalité envoya journallement trois volontaires au bord du Rhin à Ottmarsheim et à Bantzenheim.

Les trois cordonniers du village, Antoine BRANDBURGER, maire, Augustin STACKLER et François STACKLER, se déclarèrent prêts à fournir aux défenseurs de la Patrie "des souliers au prix de 4£ 10 sols la paire. Une collecte organisée dans le village rapporta la somme de 25 livres et parmi la confection de six paires de chaussures. Sur les semelles fut gravées la mention "Municipalité de Lutterbach".

Le "Comité de surveillance".

Le 12 mai 1793, les 86 citoyens actifs désignèrent les douze membres du comité de surveillance:

Joseph SCHWEBLEN, le jeune	64 voix
Grégoire STRIBLEN	59 voix
François SPONY	61 voix
Augustin BURGARD	57 voix
Georges DOLLFUS	56 voix
Nicolas DOLLFUS	56 Voix
Joseph BUX	58 voix
Jean SCHWEBLEN	48 voix
Dominique BURGARD, le jeune	45 voix
Joseph DEHEN	40 voix
Morand BAUER	38 voix
Charles LANG	29 voix

Georges DOLLFUS en devient le Président.

C'est aux comités de surveillance, légalisés à partir de mars 1793, qu'incombent le droit de délivrer ou de viser les certificats de civisme. Fréquemment ces comités ordonnaient des perquisitions, des réquisitions, des arrestations. Ils surveillaient les étrangers et les suspects. Dès septembre 1793, des suspects furent signalés dans la forêt. Le comité de surveillance reçut l'ordre du district d'Altkirch de procéder à leur arrestation. Le président Georges DOLLFUS ordonna aux habitants de se rassembler, armés de fourches, faux, piques, sabres et fusils, à la maison commune.

Le drame des émigrés.

La guerre mobilisatrice d'hommes et de moyens, a découragé les victimes des réquisitions, les paysans privés de leurs animaux de trait, poussé les jeunes mobilisés à la désertion. En Alsace, l'émigration connut une ampleur rarement égalée dans d'autres régions de France. Sur les fatales listes d'émigrés figurent les noms de cinq Lutterbachois. Trois sont des membres du clergé, qui refusant le serment de la Constitution civile du clergé, ont été contraints à se déporter "volontairement". Les parents ayant des fils émigrés ont été obligés de faire le partage de la succession afin que l'état puisse s'emparer de la part revenant au fils absent.

Liste des émigrés:

n° 50 BACH Antoine, ancien soldat déserteur du Régiment de la Marck, entré au service du "tyran du Piémont" en 1788. Porté sur la liste des émigrés du Haut-Rhin du 27 août 1793. Rayé provisoirement par le Département, le 3 Thermidor an IV, sur justification qu'il avait quitté la France avant le 1er juillet 1789. Resté à l'étranger, il mourut en Sardaigne le 21 avril 1797. Rayé définitivement le 12 nivôse an VI à la demande de ses héritiers.

N° 1704 NACHBAUR Jean-Thiébaud. Né a Lutterbach le 24 avril 1765. Prêtre et précepteur des enfants du baron de Reinach-Steinbrunn. Porté sur la liste des émigrés du Haut-Rhin deux fois, comme prêtre à Lutterbach et comme chapelain à Steinbrunn-le-Haut. Amnistié le 25 nivôse an XI après sa promesse de fidélité faite le 12 pluviôse an X.

N° 2080 SCHANDALAT Thiébaud. Porté sur la liste des émigrés du 27 août 1793 comme curé à Lutterbach, bien que déporté volontairement en 1792. Il fit sa soumission le 3 vendémiaire an IX.

N° 2193 SCHWAEBELIN (SCHWEBLEN) Antoine. Porté sur la liste des émigrés du 27 août 1793 comme étant "au service de l'Empereur (?)"

N° 2289 SPONY François Joseph. Diacre à Lucelle. Déporté volontairement en 1792 et porté sur la liste des émigrés du 27 août 1793.

La Terreur s'installe

La Terreur (septembre 1793 à juillet 1794) fut la période la plus tragique de l'époque révolutionnaire. Elle exerça surtout ses terribles effets sur les plans religieux et politiques. Les décrets anti-religieux s'étant révélés inefficaces, les révolutionnaires envisagèrent de substituer le "culte de la Raison" au christianisme traditionnel. Plus tard, Robespierre institua le culte de l'"Être suprême". Loin de ne frapper que les gens d'église, la Terreur atteignit aussi durement les notables, les artisans et les paysans.

Le 12 novembre 1793, le représentant du peuple Hérant de Séchelles est de passage dans la commune. Le Comité de salut public l'envoya en mission dans le Haut-Rhin pour y mettre la Terreur à l'ordre du jour et établir partout le culte de la Raison. A Lutterbach, accompagné de trois commissaires civils, il fut l'hôte de Georges DOLLFUS, président du comité de surveillance. Hérant de Séchelles avait à peine quitté Lutterbach que le dimanche 15 novembre il n'y eut plus d'office à l'église. Le 17 novembre la sonnerie des cloches de l'église fut strictement interdite.

Le 23 août 1793, la Convention avait décrété la première mobilisation générale de tous les Français, quel que fut leur âge. Le Conseil général de notre département fit diffuser le 11 septembre 1793 une ordonnance demandant " Faites de suite sonner le tocsin pendant 48 heures; que tout citoyen de 18 à 45 ans se prépare; toute arme est bonne: piques, pelles, haches, pioches et fourches. Qu'on se munisse de vivres pour 12 jours pour pouvoir partir au reçu de l'arrêté que vous recevrez incessamment". A Lutterbach, 42 hommes ont été mobilisés. Les municipalités furent obligées de s'occuper de l'équipement des soldats.

Réquisitions sans répit

Ce même 23 août 1793, la Convention a décidé de recourir à des réquisitions. Chaque jour en apportait de nouvelles et exigeait de nouvelles prestations. La situation de la municipalité devint difficile quand les ordres de réquisition se multiplièrent. Il fallut d'abord tout recenser: grains, foin, avoine, bétail, etc. Chaque fois la municipalité dût désigner des commissaires se rendant de maison en maison pour noter ce que chacun possédait. Les paysans n'aimaient pas cela...

Pour les transports militaires, on réquisitionne les voitures et les voituriers. Après avoir procédé à un recensement du bétail: bœufs, vaches, veaux, moutons, chevaux; ces derniers furent réquisitionnés le 29 octobre dans le canton de Lutterbach.

Les réquisitions se poursuivirent sans fin jusqu'à la période qui dot le France du Directoire. La chute de Robespierre en juillet 1794 mit fin à la Terreur mais non à la guerre.

Contrebande

Deux faits importants sont à signaler pour la fin de 1794. En août de cette année, on découvrit une imprimerie de faux assignats à Lutterbach. La contrebande avec Mulhouse était la source d'un marché florissant. Les préposés du cordon douanier établi autour de Mulhouse avaient fort à faire. Ils ont surpris et arrêté dans sa propriété à Lutterbach, le citoyen Georges DOLLFUS, président du comité de surveillance de Lutterbach, qui avait introduit en fraude: 8 sacs de pommes de terre, 4 sacs de choux et un sac de carottes !

La surveillance de cette frontière fut renforcée et des passeports exigés pour se rendre à Mulhouse. Le 26 fructidor an II, Georges DOLLFUS s'est fait délivrer un passeport pour se rendre à Mulhouse afin de s'occuper de ses affaires et y passer l'hiver. C'est ainsi que ce personnage de premier plan pendant toute la durée de la période révolutionnaire disparut de Lutterbach.

Les années du Directoire (1795-1799).

Au mois d'août 1795, la Convention avait voté une nouvelle constitution, celle de l'an III, qui établissait le Directoire, puis elle s'était séparée le 26 octobre 1795. La Constitution de l'an III ne prévoyait plus qu'une seule municipalité par canton. Un agent municipal est désormais placé à la tête de chaque commune: il aura les mêmes attributions que les maires supprimés. L'ensemble de ces agents forme la municipalité du canton que dirige un président élu. Les communes ne retrouveront leur conseil municipal que sous le Consulat.

Le coup d'état du Premier Consul Napoléon Bonaparte, le 9 novembre 1799, mit fin aux désordres, à la guerre, aux persécutions religieuses et au marasme économique. Les déportés, les prisonniers rentrèrent après un long exil.